

## **CONSEIL DE HAMEAUX**

**La Fracette – Les Courrier – Les Ciseaux –  
Les Moulins – Les Panières – Le Carneret -  
Le Pont du Lac – Chez Joubert – Les Teppaz**

**Compte rendu de la réunion exceptionnelle du  
23 septembre 2017**

**Présents** : Pascal Thiévenaz, Bruno et Sophie Noury, Luc Vernay (des Bandet), Andrée et Geneviève Malan, Georges et Bernadette Levert, Louis Bocchino, Marie-Françoise et Jacques Martin soit 10 personnes représentant 7 foyers

**Excusés** : Josette Giroud, Paul et Marie-Thérèse Vincent (contribution écrite), Martine et Jean Albert, Alix et Arnaud Isaac.

**Animation** : Brigitte Bienassis, Maire et Louis Bocchino, adjoint.

Chez Monsieur et Madame Martin à la Fracette.

### **1. Introduction**

En premier point de l'ordre du jour Brigitte Bienassis ouvre le Conseil à 14 heures 40 par le rappel de l'ordre du jour : Partager les enjeux de la protection du patrimoine bâti et paysager et se doter d'une méthode pour préciser les objectifs de protection du patrimoine de notre Commune, composante des 17 Communes de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse. La préservation des paysages et du bâti remarquables fait partie de l'orientation n°1 du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) « valoriser de l'identité naturelle et culturelle chartreuse ». Rappelons que les trois autres orientations du PADD sont « le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté », « le développement d'une économie basée sur l'innovation et la diversité des ressources locales » et « le développement de la capacité de création de richesses territoriales touristiques ».

Etant donné le caractère spécifique de ce Conseil nous n'abordons pas le contenu du dernier compte rendu.

### **2. Présentation des ateliers : patrimoine paysager et patrimoine bâti**

En deuxième point de l'ordre du jour Brigitte Bienassis retrace le déroulement des travaux accomplis pour recueillir l'avis des élus, des habitants et des acteurs du territoire en général sur le PADD au printemps 2017. Les réunions avec les habitants ont fait émerger de nombreux avis qui ont été synthétisés en 35 points.

Brigitte Bienassis rappelle le calendrier des travaux concernant le patrimoine paysager et bâti et son impératif pour la fin de l'année 2017.

- De juin à octobre 2017 : à partir de l'inventaire proposé par le bureau d'études (à l'aide de recensements existants notamment), proposition de hiérarchisation des niveaux de protection du patrimoine dans chaque commune.
- En novembre 2017 : discussion des propositions en groupe expert et élus
- De décembre 2017 à mai 2018 : déclinaison dans le règlement, le zonage et enclenchement des autres procédures

Le bureau d'étude à partir des données du territoire a sélectionné plusieurs vues et séquences paysagères qui pourraient constituer les aspects remarquables du patrimoine paysager de la commune. Pour faciliter les travaux des conseils de hameaux, les élus ont préparé une série de photos « techniques » de ces vues afin de permettre aux habitants de mieux situer les endroits. Nous aurons à évaluer lors de ce Conseil s'ils nous paraissent : intéressants, remarquables, exceptionnels, quelles évolutions possibles et quelles protections.

Cette présentation suscite diverses réactions, le classement sera difficile et incertain car il dépend de la sensibilité et de l'intérêt de chacun. Un paysage pourra être vu suivant son aspect géologique, à partir de sa biodiversité ou tout simplement parce qu'il est beau, globalement, par lui-même.

Pour le patrimoine bâti, le bureau d'étude a sélectionné 16 éléments du patrimoine sur les 65 recensés par le Parc de Chartreuse en 2005. Nous aurons à définir à partir des 16 fiches correspondantes, l'intérêt de chaque élément architectural, historique car lié à d'anciennes pratiques de culture et d'élevage ou bien culturel comme la façade de la chapelle des 10000 Martyrs classée Monument historique.

Le paysage et le bâti sont également vus différemment selon que l'on est résidents permanents, touristes ou occupants de résidences secondaires.

Les photos présentées, par leur choix, excluent d'autres paysages, d'autres sites pouvant être considérés comme remarquables, par exemple, le hameau de la Fracette est considéré depuis longtemps comme un site remarquable pour ses toits à 4 pans en tuiles écaillées.

A la question : « Pourrions nous élargir cet inventaire par d'autres sites ? », il est répondu que ce diaporama évoque un type de paysage et d'habitat sans avoir la prétention d'être exhaustif. Les remarques particulières sur des aspects non abordés à travers ces vues seront prises en compte.

Cette consultation auprès des habitants complète ce qui est déjà pris en compte par les contraintes du PNR de Chartreuse et son plan de développement, par les zones réglementées Natura 2000, les Réserves naturelles nationales et régionales (RNN et RNR), les Espaces naturels sensibles (ENS) ainsi que les zones monuments historique et autres éléments de réglementation.

Cette démarche d'implication des habitants est propre à notre commune.

A la suite de cette présentation et des échanges entre participants qui s'ensuivirent le groupe se scinda en deux sous-groupes pour évaluer les éléments du patrimoine suivant le degré d'intérêt et le type de protection que cela pourrait justifier.

Synthèse des travaux sur le patrimoine paysager

- cirque de Saint Même : site exceptionnel, ne pas ajouter d'aménagement pour ne pas augmenter la fréquentation, maintenir les aménagements existants en l'état. Faciliter l'exploitation forestière pour ouvrir le paysage (pour rendre visibles les cascades),
- Dans les grands prés, maintenir des bouquets d'arbres quand ils existent
- maintenir le paysage ouvert et maintenir voir repousser les limites de la forêt pour éviter l'impression d'étouffement, favoriser l'usage agricole de ces terrains
- pas d'arbres ou de haies hautes dans les enveloppes urbaines
- réseaux aériens : viser à les enfouir
- voirie : pas d'agrandissement souhaité, maintenir la viabilité, garder l'aspect pittoresque de la RD45c à la sortie de St Pierre et la route des Buis, déboiser les bords pour faciliter le déneigement et la fonte de la glace et de la neige
- Entre les 2 Saint Même, maintenir la coupure verte
- Valoriser le chemin « au fil de l'eau » et aménager un « vrai » accès à St Pierre
- Entreposage de vieux matériels et véhicules/ décharge : ça dégrade le paysage, il faudrait pouvoir les enlever et les interdire

Synthèse des travaux sur le patrimoine bâti

- les points retenus comme remarquables pourraient être expliqués et repérés par des fiches et des panneaux destinés aux touristes (carrière des Buis)
- chateau des Teppaz : valoriser le site, éviter la dégradation
- tour d'inferney : à rendre plus accessible aux piétons
- fours de village : maintenir l'usage de four banal
- maisons chartrousines dans les enveloppes urbaines : conserver le caractère architectural tout en permettant des évolutions
- groupes de granges en secteur agricole : à conserver et permettre des évolutions pour des hébergements, compatibles avec les règles d'urbanisme (réseaux, voirie, accès).

Après les réunions des 5 conseils de hameaux, le conseil municipal compilera tous ces avis et remarques pour construire ses propositions à faire remonter au niveau de la CCCC dans l'élaboration du PLUi H.

Le diaporama présenté en séance est disponible sur le site [www.saintpierredentremont.org/savoie/](http://www.saintpierredentremont.org/savoie/)

### 3. Questions diverses

#### **Le PLU et le PLUi :**

- le PLU existant reste en vigueur jusqu'à l'adoption du PLUi par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.
- le PLUi constitue la refonte totale des documents d'urbanisme (carte communale, POS ou PLU) propres à chaque Commune.
- le PLUi sera soumis à une enquête publique.

**Actualité travaux :** lors des travaux de création du cheminement piéton en encorbellement le long de la RD912 au droit du cimetière, la route RD912 sera interdite à la circulation du 16 oct au 10 novembre 2017. Pendant cette période, les véhicules légers et de moins de 8 m de long seront déviés par la Fracette et par les Claret. Des panneaux installés sur le piémont du massif indiqueront que la traversée du bourg est interdite pendant cette période afin de limiter la circulation routière par les itinéraires de déviation car les routes sont étroites et sinueuses. L'éclairage public sera rétabli toute la nuit au hameau de la Fracette pendant la période de fermeture de la RD912.

Le transport scolaire reste inchangé (horaires et arrêts) pendant cette période. Le transport collectif sera maintenu (horaires et arrêts) sauf les lundi 16 oct et 6 nov matin et vendredi 20 oct et 10 nov soir : l'arrêt sera reporté vers le camping municipal. Pour plus d'information consulter le site [www.saintpierredentremont.org/savoie/](http://www.saintpierredentremont.org/savoie/)

**Prochain conseil de hameau :** le Conseil de Hameaux prévu pour le Samedi 21 Octobre est annulé et reporté au 28 Avril 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 17 heures 15.

.....

Le prochain Conseil se tiendra chez Alix et Arnaud ISAAC aux Courriers  
Le thème de la rencontre reste à déterminer.

**Samedi 28 avril 2018 à 14h30**